Parliamentary **Assembly**
Assemblée parlementaire

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 10822
23 janvier 2006

Les rapports entre l'Etat, la religion et l'individu

Proposition de résolution
présentée par M. Platvoet et plusieurs de ses collègues

La présente proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

1. Une des valeurs communes en Europe, qui transcende les différences nationales, est la position de neutralité de l'Etat envers tous les groupes religieux ce qu'on appelle, d'une manière générale, la séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est un principe généralement admis et qui domine la vie politique et institutionnelle dans les pays démocratiques.

2. Cependant, il y a certaines exceptions, comme le financement des écoles de l'Etat, qui sont basées sur la religion.

3. Par contre, depuis un certain temps, on constate toutefois que l'espace public est envahi – de nouveau – par les croyances religieuses. Un communautarisme militant, nourri à la fois par le contexte politique mondial et par l'immigration, tente d'imposer l'acceptation des usages en contradiction avec les pratiques respectueuses des droits individuels. On peut citer entre autres, le code de la famille coranique, l'excision, les mariages forcés et les crimes d'honneurs. Parallèlement, les interventions des Eglises et du Vatican en particulier, dans les domaines qui relèvent normalement de la compétence des autorités publiques, se sont accrues ces dernières années.

4. Les société européennes réagissent de façon différentes à ce nouveau défi, tantôt en introduisant des modèles multiconfessionnels, qui peuvent mener à une sorte de ségrégation, tantôt par une application quelque peu rigide du principe de laïcité, qui entraîne des frictions au sein et entre les différents groupes.

5. Il conviendrait que l'Assemblée se penche sur ces questions, dans une optique globale du rôle de l'Etat moderne dans une société en changement rapide. Elle doit entamer une réflexion sur une véritable séparation de l'Eglise et de l'Etat et sur les rapports entre le domaine politique et l'appartenance confessionnelle et communautaire. Un espace européen, destiné à s'élargir et constituer un modèle pour le monde, sera jugé par la façon dont les valeurs fondatrices de la liberté et d'égalité seront organisées.

Signé (voir au verso)

Doc. 10822

Signé[1]:

PLATVOET, Leo, Pays-Bas, GUE

AÇIKGÖZ, Ruhi, Turquie, GDE
ATEŞ, Abdülkadir, Turquie, SOC
JACOBSEN, Bjørn, Norvège, GUE
OHLSSON, Carina, Suède, SOC
ÖHMAN, Conny, Suède, SOC
ØSTERGAARD, Morten, Danemark, ADLE
PANGALOS, Theodoros, Grèce, SOC
TIMMERMANS, Frans, Pays Bas, SOC
WODARG, Wolfgang, Allemagne, SOC

[1] SOC: Groupe socialiste
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe des démocrates européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
NI: non inscrit dans un groupe